



**Direction générale adjointe ressources**  
Service de la commande publique  
*Affaire suivie par :*  
Mamadou BA  
Tel : 03 27 53 76 58  
Mail : [marchés-publics@ville-maubeuge.fr](mailto:marchés-publics@ville-maubeuge.fr)  
Le 01/06/2026

**TRAVAUX :  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ  
PLURIDISCIPLINAIRE, RUE HAUTE À MAUBEUGE APRÈS DÉCLARATION SANS  
SUITE SUR PLUSIEURS LOTS**

**LOT N°1 CHARPENTE BOIS (ANCIENNEMENT LOT 3)**

**MODIFICATION 2**

**DECISION N° 1990 / 2026**

**Nous, Maire de la ville de Maubeuge,**

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 04 du 22 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal consent la délégation de ses compétences, notamment de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision relative aux avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit leur montant,

Vu le Code de la commande publique et ses articles R.2194-8 à R.2194-9 qui traitent des modifications ne dépassant pas les seuils.

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché et ses avenants de : Travaux de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge après déclaration sans suite sur plusieurs lots,

Toute correspondance  
est à adresser à :  
**Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville  
Place du Docteur Pierre-Forest  
BP 80269  
59607 Maubeuge Cedex  
Tél. 02 27 53 75 75  
Fax 03 27 53 75 00

[www.ville-maubeuge.fr](http://www.ville-maubeuge.fr)

Vu le marché de Travaux n° 2024\_099\_100\_101\_102\_103 conclu entre la Ville de Maubeuge et FOSSE pour Travaux de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, rue Haute à Maubeuge après déclaration sans suite sur plusieurs lots (lot n°1) notifié le 26 novembre 2024,

Considérant que la Modification 2 présentée a une incidence financière en moins-value sur le montant du marché,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel avenant peut être pris par Monsieur le Maire,

### **ARRÊTONS**

**Article 1 :** La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, décide de signer la Modification 2 ci-après :

Afin de financer la teinte plus soutenue du béton teinté dans la masse, des pistes d'économies ont été identifiées notamment la suppression du poste 3.5 poteaux bois au sein de la DPGF.

Cette modification permet d'obtenir une optimisation structurelle sans conséquence esthétique et technique sur les travaux.

Localisation : ensemble des postes au droit des menuiseries des façades bétons

|  |                      |  |  |
|--|----------------------|--|--|
| LOT N°1<br>CHARPENTE BOIS<br>(ANCIENNEMENT<br>LOT 3) d'un<br>montant de<br>€ 167.658,50 HT | Titulaire :<br>FOSSE | Modificatio<br>n 2 en plus-value<br><b>€ -4.590,00</b> | Nouveau<br>montant du<br>marché :<br>€ 163.068,50 HT |
|--|----------------------|--|--|

**Article 2 :** La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe,



Arnaud DECAGNY

La Maubeuge,

le 04-06-2026



LE MAIRE DE MAUBEUGE  
ARNAUD DECAGNY

